



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Version: 1

Date de version: 22/05/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

section

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Paradise Oil 00mg - My Pulp.

Numéro UFI : 1MS2-3J9Q-V00Y-75X0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : SUNNY SMOKER.
Rue : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.
Code postal/Ville : 92100 Boulogne-Billancourt.
Pays : France:
Téléphone : +33 (0)1 83 81 40 70.
Email : Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
+ 33 (0)1 45 42 59 59.



section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Contient

4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one				
N°CAS	3658-77-3	C< 0.169%		H302 Nocif en cas d'ingestion
N°EC	222-908-8			



Paradise Oil 00mg - My Pulp

N°IDX				H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
allyl hexanoate					
N°CAS	123-68-2	C< 0.13%	M=1	H301	Toxique en cas d'ingestion.
N°EC	204-642-4			H311	Toxique par contact avec la peau.
N°IDX				H331	Toxique par inhalation.
				H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
				H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

4

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :
Traitement symptomatique.

section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités



Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

8

Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

: Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Protection de la peau

: **Protection des mains :**

Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

: **Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

9

Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Divers
Odeur	: Pas de données disponibles
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: 3,93
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: <100°C
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Log Kow	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

section

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles



Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

- 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1608	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

- allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	218	mg/kg bw

Conclusion : La substance est considérée comme toxique par voie orale.

11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

- allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Durée d'exposition/valeur : unique
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	820	mg/kg bw

Conclusion : Catégorie de Toxicité III

11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :

Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur : 8
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	Mâle	=	0.297	mg/L

Conclusion : Catégorie de toxicité I

11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro
Espece : Humain
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de peau humaine)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

• allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :

Type de test : in vitro
Espece : Humain
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 435 de l'OCDE (Méthode d'essai de la barrière membranaire in vitro pour la corrosion cutanée)
Durée d'exposition/valeur : 15



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Durée d'exposition/unité : min

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : non irritant.

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro
Espece : Poulet
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : 0,1 mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : non irritant.

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• **allyl hexanoate (CAS: 123-68-2)** :

Espece : Cochon d'Inde
Sexe : Mâle
Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)
Durée d'exposition/valeur : Exposition unique:
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : 0,1 mL

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : non sensibilisant

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• **4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)** :

Type de test : in vivo



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

• **allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :**

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 421 de l'OCDE (Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 29
Durée d'exposition/unité : d
Concentration : 100 ml/kg

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOEL (F1)	mâle femelle	>	100	mg/kg de poids corporel/jour
NOEL (F0)	mâle femelle	=	10	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Pas d'effets reprotoxiques observés.

11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• **4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :**



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Type de test : Autre
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)
Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 1
Durée d'exposition/unité : Jour
Concentration : 10 ml/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------------------	-----------	--------	-------

Conclusion : Effet indésirable observé

• **allyl hexanoate (CAS: 123-68-2)** :

Type de test : Aberration chromosomique
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 475 de l'OCDE (Test d'aberration chromosomique des moelles osseuses de mammifères)
Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'administration : intrapéritonéale
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : h
Concentration : 156 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
Génotoxicité	mâle femelle	pas d'effets			

Conclusion : Non génotoxique

11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Toxicité aquatique court terme :

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.3

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	194.03	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• allyl hexanoate (CAS: 123-68-2) :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 96
Unité : h
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	0.117	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : h
Directives : TG 1 de l'OCDE

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------



Paradise Oil 00mg - My Pulp

EC50:	4.6	mg/L
Remarques	:	Pas de données disponibles
Animaux/Categorie	:	micro-organismes
Especie	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	ECHA R.7b
Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	100	mg/L
Remarques	:	Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Paradise Oil 00mg - My Pulp

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1 Numéro ONU :	2621	2621	2621	2621
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	ACÉTYLMÉTHYL-CARBINOL	ACÉTYLMÉTHYL-CARBINOL	ACÉTYLMÉTHYL-CARBINOL	ACÉTYLMÉTHYL-CARBINOL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :				
Classe ou division :	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger :				
14.4 Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.



Paradise Oil 00mg - My Pulp

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 16 Autres informations

16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.



Paradise Oil 00mg - My Pulp

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H311	Acute Tox. 3 DERMAL	Toxique par contact avec la peau.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Acute Tox. 3 INHALATION	Toxique par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Date de création : 22/05/2023

Date de version : 22/05/2023

Date d'impression : 29/05/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.